

## état des risques naturel et technologiques



Ce document informe l'acquéreur ou le locataire des servitudes qui s'imposent au bien qu'il va acheter ou occuper, et des sinistres qu'a subi celui-ci. Il entre dans le cadre de la procédure dite d'IAL (Information des Acquéreurs et des Locataires).

### Informations Générales

[widgetkit id=5]